COLLINAUTE ECONOLIQUE EUROPEENNE

COLLUNAUTE EUROPEENNE COLLUNAUTE EUROPEENNE DE L'ENERGIÉ ATOLIQUE DU CHARBON ET DE L'ACIER

PIRLEMENT EUROPEEN

DOCUMENTS DE SEANCE

riplay Coba

1962 - 1963

22 NOVELBRE 1962

EDITION DE LANGUE FRANCAISE

DOCUMENT 115

## RAPPORT COMPLEMENTAIRE

au nom de la Commission politique

sur

le fonctionnement des services d'information des Communautés européennes

Rapporteur : M. W.J. SCHUIJT

Fiplad Coba

La Commission politique a exeminé au cours de sa réunion du 22 novembre 1962 le texte d'un projet de résolution à la suite d'un rapport sur le fonctionnement des services d'information des Communautés Européennes.

M. SCHUIJT a été chargé de présenter cette résolution au Parlement Européen.

Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité par la Commission politique au cours de cette réunion du 22 novembre 1962.

### RAPPORT COMPLEMENTAIRE

sur le 'onctionnement des services d'information des Communautés européennes

Rapporteur: M. W.J. SCHUIJT

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission politique en conclusion de ses travaux sur le fonctionnement des services d'information des Communautés Européennes a chargé votre rapporteur de soumettre le texte du projet de résolution suivant au vote de l'Assemblée:

#### PROJET DE RESOLUTION

# sur la politique d'information dans les Communautés Européennes

#### LE PARLEMENT EUROPEEN,

- 1) RAPPELANT que, dans sa résolution du 24 novembre 1960, il a réaffirmé l'importance capitale d'une politique efficace d'information de la Communauté européenne en vue de favoriser la formation d'une opinion publique européenne consciente des grandes valeurs de l'unification de l'Europe,
- 2) RAPPELANT également qu'il avait, dans ladite résolution, chargé la Commission politique de suivre de près la mise en oeuvre des programmes d'activité du Service commun de Presse et d'Information.
- 3) CONSTATANT qu'en exécution de ce mandat la Commission politique a fait examiner sur place le fonctionnement du Service commun de Presse et d'Information à LUXEMBOURG et BRUXELLES et de ses bureaux extérieurs à BONN, LA HAYE, PARIS, ROME, ainsi que les services des Porte-Parole de chaque Exécutif,
- 4) PREND ACTE des progrès intervenus depuis 1960, tant en ce qui concerne l'organisation nême du Service commun et le développement de ses activités que ses rapports avec les Porte-Parole,

- 5) PREND ACTE du fait que l'enquête d'opinion demandée par le Parlement Européen sur les attitudes de la population à l'égard de l'unification de l'Europe a été entreprise et demande, d'une part, que ses premiers résultats soient rapidement communiqués au Parlement et, d'autre part, que cette enquête soit poursuivie,
- 6) SOULIGNE l'intérêt qu'il y aurait à faciliter l'accès du public, dans chacun des Etats membres, dans les Etats associés et dans les pays tiers, à toutes les publications d'intérêt public des institutions de la Communauté,
- 7) DEMANDE que les moyens en personnel et en crédits mis à la disposition des Exécutifs pour leurs activités d'information soient enfin ajustés aux besoins réels d'information à l'intérieur et à l'extérieur de la Communauté, en fonction du développement rapide de la Communauté.
- 8) ESTIME, en ce qui concerne l'information dans les milieux de l'enseignement, de la jeunesse et de l'éducation des adultes, que tenant compte de l'association de la Grèce et du renouvellement de l'association avec les Etats d'Afrique et de Madagascar, il est indispensable d'augmenter sensiblement le crédit spécial inscrit au budget du Service commun conformément à la résolution du 24 novembre 1959,
- 9) SOUHAITE engager en temps utile, et en tout cas avant l'établissement du projet de budget 1964, un débat avec lcs Conseils sur la base de propositions élaborées par les Exécutifs, sur les orientations et les moyens d'une politique communautaire de l'information, notamment dans les Etats d'Europe qui ne sont pas membres de la Communauté, dans le continent africain, dans les pays du Commonwealth, aux Etats-Unis d'Amérique et en Amérique latine.